

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mercredi 15 avril 2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., RONDIER J., ARROYO O., CHEMINET JL, GOMES I., LECLERC C., CHARRET T., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., NAQUET C., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY PROVOST N., CALARD JL, LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP, PALLIOT JM

Délégués excusés : DE MOURGUES A. (pouvoir à J. COULANJON), PUC F. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), DESMARETZ J., (pouvoir à PIERREL D.), PLA P.

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Election du Président
- ✓ Détermination du nombre de Vice-Présidents
- ✓ Election des Vice-Présidents
- ✓ Détermination de la composition du bureau
- ✓ Vote des indemnités
- ✓ Election des commissions obligatoires
- ✓ Questions diverses

Ouverture de séance

La séance se tient à Chambérat. Monsieur J. RONDIER, maire de la commune, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire et adresse quelques mots d'accueil.

Monsieur Jean-Elie Chabrol, Président sortant, ouvre la séance et évoque brièvement la mandature écoulée. Il procède ensuite à l'appel nominal des Conseillers Communautaires, les déclare installés dans leurs fonctions et indique les pouvoirs reçus. Il donne lecture de l'ordre du jour.

Il propose que Monsieur J. RONDIER, maire de Chambérat, commune accueillant la séance, soit désigné secrétaire de séance. Celui-ci accepte.

Monsieur Jean Elie CHABROL rappelle quelques éléments concernant la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, composée de 14 communes et précise le nombre de délégués communautaires ainsi que le mode de désignation des conseillers communautaires.

Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du nouveau Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée. Monsieur Jean-Elie CHABROL assure donc la présidence de séance jusqu'à l'élection du Président.

Les statuts de la Communauté de Communes sont distribués à l'ensemble des conseillers communautaires.

Déroulement des débats

✓ Election du Président

Monsieur Jean-Elie CHABROL invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président.

Il rappelle les dispositions applicables prévues par les articles L.2122-7, L.2122-7-1 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux établissements publics de coopération intercommunale en vertu de l'article L.5211-2 du même code, ainsi que les articles L.5211-6 et L.5211-10 du CGCT.

Il précise que le Président est élu au scrutin secret, uninominal, à trois tours. L'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

Le Président de séance procède à l'appel à candidatures. Monsieur Stéphane ABRANOWITCH se porte candidat.

Les deux plus jeunes conseillers communautaires sont appelés à assurer les fonctions d'assesseurs : Messieurs ARROYO et CALARD.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 30
- Nombre de votes blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 25

Monsieur Stéphane ABRANOWITCH : 25 voix

Monsieur Stéphane ABRANOWITCH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Président de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur S. ABRANOWITCH prend la présidence de la séance. Il remercie Monsieur Jean-Elie CHABROL ainsi que l'ensemble des élus et poursuit l'exécution de l'ordre du jour.

✓ Lecture de la charte de l' élu local

Le Président rappelle que l'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président et des Vice-Présidents, il est donné lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du même code.

Une copie de la charte de l' élu local ainsi que des dispositions législatives correspondantes est remise à chaque conseiller communautaire.

Lecture est donnée de la charte de l' élu local.

✓ Détermination du nombre de Vice-Présidents

Le Président propose de fixer à 6 le nombre de Vice-Présidents et à 2 le nombre de délégués.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée.

✓ Election des Vice-Présidents

Le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidents a lieu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue. Il est procédé successivement à l'élection de chaque Vice-Président.

- Election du 1^{er} Vice-Président en charge du Tourisme et de l'Animation

Le Président propose la candidature de Monsieur Olivier ARROYO.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 30
- Votes blancs : 4
- Suffrages exprimés : 26

Monsieur Olivier ARROYO : 26 voix

Monsieur Olivier ARROYO est proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

- Election du 2^{ème} Vice-Président en charge des Ressources Humaines

Le Président propose la candidature de Madame Nadège VERMEZ.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 30
- Votes blancs : 8
- Suffrages exprimés : 22

Madame Nadège VERMEZ : 22 voix

Madame Nadège VERMEZ est proclamée 2^{ème} Vice-Présidente.

- Election du 3^{ème} Vice-Président en charge de la Petite Enfance

Le Président propose la candidature de Monsieur Raymond LAMY.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 30
- Votes blancs : 3
- Suffrages exprimés : 27

Monsieur Raymond LAMY : 27 voix

Monsieur Raymond LAMY est proclamé 3^{ème} Vice-Président.

- Election du 4^{ème} Vice-Président en charge de l'Economie, de l'Agriculture et de l'Environnement

Le Président propose la candidature de Monsieur Bertrand DUMONTET.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 30
- Votes blancs : 6
- Suffrages exprimés : 24

Monsieur Bertrand DUMONTET : 24 voix

Monsieur Bertrand DUMONTET est proclamé 4^{ème} Vice-Président.

- Election du 5^{ème} Vice-Président en charge du Tourisme et du Patrimoine

Le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Paul ADAMKIEWICZ.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 30
- Votes blancs : 2
- Suffrages exprimés : 28

Monsieur Jean-Paul ADAMKIEWICZ : 28 voix

Monsieur Jean-Paul ADAMKIEWICZ est proclamé 5^{ème} Vice-Président.

- Election du 6^{ème} Vice-Président en charge de la Santé et des Relations extérieures

Le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 30
- Votes blancs : 3
- Suffrages exprimés : 27

Monsieur Jean-Elie CHABROL : 27 voix

Monsieur Jean-Elie CHABROL est proclamé 6^{ème} Vice-Président.

✓ Election des délégués

- Election du 1^{er} délégué en charge de la Communication et des relations entre les communes

Le Président propose la candidature de Monsieur Jérôme COULANJON.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 30
- Votes blancs : 6
- Suffrages exprimés : 24

Monsieur Jérôme COULANJON : 24 voix

- Election du 2^{ème} délégué en charge des Affaires sociales

Le Président propose la candidature de Madame Nadine EMERY-PROVOST.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 30
- Votes blancs : 3
- Suffrages exprimés : 27

Madame Nadine EMERY-PROVOST : 27 voix

Détermination de la composition du bureau communautaire

Le Président indique que le bureau communautaire sera composé du Président, des Vice-Présidents et de l'ensemble des maires du territoire.

Il précise que ce fonctionnement pourrait évoluer à l'avenir vers une composition restreinte comprenant uniquement le Président et les Vice-Présidents.

Le Directeur Général des Services ou toute personne qualifiée dont la présence est souhaitée par le Président peut être invité aux réunions.

Le bureau a pour mission d'examiner les affaires courantes et de préparer les délibérations du Conseil Communautaire. Les réunions ne sont pas publiques.

Indemnités de fonction

Le Président rappelle que les indemnités de fonction sont établies par tranche de population et calculées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027), soit 4 110,52 € bruts.

Les indemnités sont régies notamment par les articles L.5211-12, R.5214-1 et R.5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le taux maximum autorisé dans l'enveloppe est fixé à :

- Président : 41,25 % de l'indice brut
- Vice-Président : 16,50 % de l'indice brut

La proposition présentée est la suivante :

- Président : 41,25 %
- Vice-Présidents : 14,50 %
- Délégués : 14 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette proposition à l'unanimité.

Désignation des Conseillers Communautaires aux organismes extérieurs

Le Président indique qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes dans différents organismes.

✓ PETR

- Conseil syndical :
 - o S. ABRANOWITCH,
 - o JE CHABROL
 - o C. LECLERC
- Commission de concertation de la conférence des maires :
 - o P. RONDEAUX
 - o B. DUMONTET
- Comité de suivi du SCOT :
 - o N. VERMEZ
 - o JP PENAUD
- Comité de programmation du GAL :
 - o Titulaire : JE CHABROL
 - o Suppléante : N. EMERY-PROVOST

- COPIL Projet culturel de territoire :
 - o O. ARROYO
- Schéma directeur de l'itinérance :
 - o JP ADAMKIEWICZ

✓ EPF

- Titulaires :
 - o JE CHABROL
 - o P. RONDEAUX
 - o N. VERMEZ
- Suppléants :
 - o JP PENAUD
 - o R. LAMY
 - o B. DUMONTET

✓ CNAS

- Déléguée : Valérie VINCENT

✓ SDE

- Titulaire : JM PALLIOT
- Suppléant : J. COULANJON

✓ Commission d'Appel d'Offres (CAO)

- Titulaires :
 - o S. ABRANOWITCH
 - o R. LAMY
 - o JL CHEMINET
 - o D. COFFIN
 - o JP PENAUD
- Suppléants :
 - o G. FERRANDON
 - o J. COULANJON
 - o P. RONDEAUX
 - o JL CALARD
 - o V. VINCENT

✓ CLECT

- J. COULANJON
- J. RONDIER
- Sébastien GUIGNARD
- J. DESMARETZ
- S. DUMONT
- P. PLA
- D. COFFIN
- B. DUMONTET
- Loïc DUCHIER
- Jean-Claude EPALLE
- I. GOMES

- V. JACQUET
- S. LOURY
- Marie LECROQ
- Carine METAYER

✓ SIVOM

Deux titulaires par commune. Le Président propose que soient désignés les mêmes délégués que ceux choisis par les communes.

✓ SICTOM

- Titulaires :
 - B. DUMONTET
 - S. DUMONT
 - Lionnel THOMAS
 - D. COFFIN
 - Jérôme BONNEAU
 - P. MORNAC
 - Hubert DEBEDDE
 - J. DESMARETZ
 - J. RONDIER
 - Samantha BOUTET
 - Marine TROUSLARD

- Suppléants :
 - Anthony COUDERC
 - J. COULANJON
 - Christelle MAUME
 - Loïc DUCHIER
 - Jérôme JAMET
 - S. LOURY
 - Annie ROLLE
 - C. LECLERC
 - Mathieu MAGNIERE
 - Marine PARIS
 - Clément AUBOEIX

✓ CIID

- Titulaires :
 - D. COFFIN
 - J. RONDIER
 - Daniel DEBOUSSET
 - G. FERRANDON
 - JL CHEMINET
 - Loïc DUCHIER
 - P. MALOCHET
 - D. SUREAU
 - H. DESAGES
 - Samantha BOUTET

- Suppléants :
 - o JE CHABROL
 - o P. RONDEAUX
 - o V. JACQUET
 - o N. VERMEZ
 - o Michèle BEUGNET
 - o Julie PINTO
 - o Jean-Claude EPALLE
 - o J. COULANJON
 - o JM PALLIOT
 - o V. VINCENT

✓ PICS

Déléguée : C. NAQUET

Espace Mosaïque

Délégués :

- C. NAQUET
- S. LOURY
- S. DUMONT

Fonctionnement du Conseil Communautaire

Il est rappelé que la Communauté de Communes s'est dotée en 2020 d'un règlement intérieur, distribué à l'ensemble des délégués communautaires.

Le Président rappelle les principales règles de fonctionnement : présidence des séances, périodicité des réunions, modalités de convocation, règles de vote et possibilité de donner pouvoir.

Il est également demandé aux Conseillers Communautaires de compléter le document RGPD relatif à la collecte et au traitement de leurs données personnelles.

Présentation de la Communauté de Communes

Une présentation générale est faite aux élus concernant les missions et compétences de la Communauté de Communes, les principaux services rendus à la population ainsi que l'organisation administrative de la collectivité.

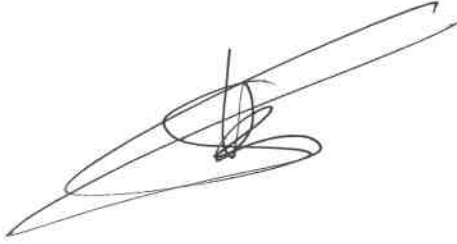
La Communauté de Communes compte 15 agents répartis entre plusieurs services : administratif, tourisme et Micro-Folie, portage de repas à domicile, environnement, Maison France Services, Relais Petite Enfance et service entretien.

Les contacts de la Communauté de Communes sont communiqués aux élus ainsi qu'un calendrier indicatif des prochaines réunions de bureau et de conseil communautaire.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au mardi 21 avril 2026 à 18 heures à La Chapelaude.

Le Président,
Stéphane ABRANOWITCH

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire de séance,
Joël RONDIER

A handwritten signature in black ink, featuring a sharp upward stroke followed by a horizontal line and a small hook at the end.